

Lutte contre l'agrile du frêne Brossard combat la prolifération de cet insecte

Brossard, le 24 novembre 2015 – La Ville de Brossard désire informer les citoyens des actions qu'elle entreprend pour lutter contre l'agrile du frêne. Ces interventions serviront à diminuer la propagation de cet insecte ravageur présent sur le territoire.

La Ville a adopté, en juillet dernier, un plan d'action pour combattre l'agrile du frêne. Ce plan, qui annonce un investissement de 380 000 \$ cette année, prévoit le traitement des frênes sur plusieurs années et le remplacement graduel de ceux-ci sur une période de 15 ans afin d'assurer le maintien du couvert arboricole de la ville tout en limitant les foyers d'infestation.

Deux possibilités

Des affiches, installées sur les frênes situés sur les emprises publiques, indiquent les deux possibilités envisagées. Ainsi, les arbres identifiés d'un trait orange seront abattus entre la fin novembre et la mi-mars et remplacés au printemps prochain par une espèce d'arbre plus résistante. La Ville doit malheureusement abattre les frênes de petite taille et ceux présentant un haut risque de contamination. Ils seront déchiquetés et valorisés.

Par ailleurs, Brossard a procédé, au mois d'août dernier, au traitement de plus de 150 frênes de grande taille (identifiés d'un point blanc) afin de les protéger contre l'agrile du frêne et d'assurer leur survie.

Rappelons que l'agrile du frêne est un petit insecte qui se nourrit de feuilles de frênes et pond ses œufs sous l'écorce de ces derniers. En général, un arbre infesté meurt après deux ou trois ans. L'agrile a ainsi provoqué la mort de millions d'entre eux au Québec et ailleurs en Amérique du Nord.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec Services Brossard au 450 923-6311 ou visitez **brossard.ca**, section « Services aux citoyens », onglet « Agrile du frêne ».

